

**DECLARATION D'INTENTION
DE PARTICIPATION A UNE GREVE**

A renvoyer directement à l'Inspecteur de l'Education nationale par lettre ou télécopie au moins 48 h avant l'entrée en grève

Je soussigné (e) :

NOM :

PRENOM :

Exerçant mes fonctions le jour de la grève à :

ECOLE :

CLASSE :

VILLE :

déclare sur l'honneur :

avoir l'intention de prendre part à la grève du (date) :
à partir de heures

A.....le.....
(signature)

*Rappel: Conformément à l'article L133-4 du code de l'éducation 1^{er} alinéa :
Dans le cas où un préavis de grève a été déposé dans les conditions prévues par l'article L.2512-2 du code du travail et en vue de la mise en place d'un service d'accueil, toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique déclare à l'autorité administrative, au moins quarante-huit heures, comprenant au moins un jour ouvré, avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part.*

La déclaration doit être faite par écrit, par lettre ou par télécopie, et doit parvenir (c'est par conséquent la date de réception par l'autorité administrative qui est prise en compte) à l'Inspecteur de l'éducation nationale, au moins 48 h avant l'entrée en grève de l'intéressé.